



Procès-verbal

Comité de Direction

Réunion du :	Mercredi 30 juin 2021
A :	18h30 Salle d'Autechaux
Présidence :	Monsieur, Daniel ROLET.
Présents :	Mesdames, Liliane ESPITALIER, Michelle GUERRA-BORGES, Jocelyne KNIPILLAIRE, Claire LOUVRIER, Messieurs, Jean-Pierre CRETENET, Yannick DESGRANGES, Christian DUBAIL, Raphaël GERALDES, Christophe GIRARDET, Jean-Michel GUYONVERNIER, Jean-Luc JOUFFROY, Kamel KHELLADI, Daniel MAILLARD, Guy MONNIER, Yves MUTTI, Ludovic NENING, Philippe SURDOL.
Excusé :	Monsieur Jean-Daniel HEITZMANN, Monsieur Jean-Claude BUSSARD, qui donne pouvoir pour tous votes à Monsieur Yves MUTTI, Monsieur Thierry CORROYER, qui donne pouvoir pour tous votes à Madame Michelle GUERRA BORGES, Monsieur Didier BONTEMPS.
Participant :	Messieurs, Claude RAVIER, Président CDA, Jérôme POBELLE Directeur Administratif, Gaëtan HENRIOT CTD,

Daniel ROLET se dit heureux de retrouver tous ses collègues de façon physique, et que personne n'ait été directement touché par le COVID.

Daniel ROLET adresse ses félicitations à Madame Sylvie BOURRASSEAU, ainsi qu'à sa fille qui a mis au monde un petit Lisio, le 15 mai 2021.

Une carte de remerciements nous a été adressée par la famille d'Angel CUENCA, récemment décédé.

Le président du district présente ses plus sincères condoléances à la famille d'Aimé AUDY, ancien membre du Comité de Direction du District Doubs Sud et Haut Doubs, et ancien membre de commission du District Doubs Territoire de Belfort, également ancien Président du Club de Saint Vit.

Il présente également ses condoléances à la famille de Monsieur Pierre ARROYOS, membre de la ligue de Franche-Comté de football, ancien membre du Comité de Direction du District Doubs Sud et Haut Doubs, également ancien Président du Club d'Ornans.

1./ APPROBATION DU PV DU COMITE

Procès-Verbaux du Comité de direction du 10 mai 2021, du 07 juin 2021, et du 17 juin 2021.

Aucune remarque n'est émise concernant ces Procès-Verbaux.

Vote pour : 18
Vote contre : 0
Abstention : 0

Les membres du comité de direction valident le PV du Comité de Direction du 10 mai 2021, du 07 juin 2021, et du 17 juin 2021 à l'unanimité.

2./ RESSOURCES HUMAINES

2/1. Embauche CTD DAP

Un appel à candidature pour l'embauche d'un CTD DAP a été lancé après que le Comité de Direction ait validé la création de ce poste lors de sa séance du 10 mai 2021. 11 dossiers ont été réceptionnés au district.

Après étude des dossiers en date du 17 Mai, 3 d'entre eux ont été retenus pour un entretien (Messieurs Maxime BONIN, Louis MOUGIN, Thomas POURCHOT).

Les candidats retenus ont été convoqués en entretiens le 28 Mai 2021, en présence de Daniel Rolet, Président du district, Jean-Luc Jouffroy, Responsable formation des Educateurs, Sébastien Imbert, Directeur Technique Régional de façon présentielle, ainsi qu'Yves Mutti, Président Délégué et Philippe Surdol, Secrétaire Général, en visioconférence.

Suite à la tenue des 3 entretiens, au cours desquels les trois candidats ont fait preuve de qualité et compétence, c'est Monsieur Maxime BONIN qui a été retenu. Ce dernier a accepté le poste, pour une embauche au 16 Août 2021.

Vote pour : 18
Vote contre : 0
Abstention : 0

Les membres du comité de direction valident l'embauche de Monsieur Maxime BONIN à l'unanimité.

2/2. Télétravail

L'ensemble du personnel a fait une demande pour pouvoir effectuer du télétravail un jour par semaine. Chacun a fait une proposition (administratifs et techniciens) et Marc Tisserand a été chargé de la présenter lors de la réunion de la CSE le 10 juin 2021.

Cette proposition a été acceptée sous certaines conditions, et a été présentée en réunion du personnel en date du 16 juin 2021.

Le télétravail sera effectif à partir du 16 août 2021.

2/3 Chômage Partiel

Arrêt du chômage partiel le vendredi 23 juillet 2021. Il est donc maintenu à 4 jours de travail par semaine jusqu'à cette date.

Le président précise que cette décision a été mûrement réfléchie entre lui-même et le Directeur Administratif, notamment en prenant en compte les charges de travail.

3./ ENGAGEMENTS FINANCIERS AVEC LA LIGUE

Daniel ROLET souligne la qualité relationnelle entre Daniel FONTENIAUD, et les Présidents de district. Il rappelle que régulièrement des bureaux se tiennent en présence des Présidents de Districts.

Concernant les deux sujets qui suivent, Daniel ROLET a été très impliqué, apportant des propositions constructives, et produisant les projets de répartitions (tableaux).

3/1. Technicien informatique

La convention avec la DSI de la FFF s'arrêtera au 15 août 2021. Un informaticien est embauché par la Ligue à compter du 16 août 2021. Mais cet informaticien travaillera pour la Ligue mais aussi les Districts.

Il a donc été nécessaire d'établir une convention entre la Ligue et les Districts. L'accord a été signé pour 4 ans.

3/2. Equipe Technique Régionale

Un pot commun financier est constitué avec tous les techniciens de la ligue. Sont inclus les salaires, et charges, les frais de voitures, et tout ce qui touche directement à leur activité. Les Districts se doivent de participer au financement de ce pot commun.

La part fixe pour les districts, après discussion a été montée à 30%. L'accord a été signé pour 4 ans.

4./ CALENDRIER GENERAL SENIORS

La commission des compétitions seniors s'est réunie le 29 juin 2021 afin de préparer le calendrier général seniors 2021/2022. Christian DUBAIL présente celui-ci à ses collègues du comité.

Pas de grandes nouveautés par rapport aux saisons précédentes.

Pour les groupes de 12 et 14, la commission a tenté d'arriver en décembre, donc avant la trêve hivernale, à la moitié du championnat.

Le début de saison interviendra le 29 août en coupe Crédit Mutuel, et le 05 septembre 21 pour le championnat D1 D2 (deux premiers tours coupe de France les 22 et 29 août 2021).

Il n'y a pas de journées de championnats à pentecôte et pâques, mais de la coupe uniquement le lundi de pâques, ceci afin de laisser libre le samedi pour éventuellement des rencontres en retard.

Sur pentecôte les matches de coupes ont été fixés le dimanche, en raison des personnes nombreuses travaillant le lundi de pentecôte.

En, ce qui concerne la finale de coupe Crédit Mutuel, des contacts seront pris prochainement avec Pays Montbéliard Agglomération et le FC Sochaux Montbéliard. L'idée est de programmer la finale le plus tôt possible pour se donner le plus de chances possibles de jouer à Bonnal.

Les finales des autres coupes se dérouleront le 18 juin 2021.

Le trophée des champions quant à lui est programmé le 22 juin 2021. Eventuellement il pourra être avancé d'une semaine dans le cas où les deux équipes ne sont pas qualifiées en coupe.

Vote pour : 18

Vote contre : 0

Abstention : 0

Les membres du comité de direction valident le calendrier général seniors 2021/2022.

5./ COMPOSITION DES CHAMPIONNATS 2021-2022

5/1. Pôle Sportif

Philippe SURDOL fait un bref bilan sur la réunion du Pôle Sportif, qui s'est tenue le 21 Juin 2021. Elle avait pour but principal de réfléchir sur la répartition des tâches de nos techniciens suite à l'embauche de Maxime Bonin.

Cette réunion a permis d'apporter quelques retouches, après un an de mise en place, à l'organigramme de ce Pôle Sportif, ce qui nous permet aussi d'avoir une juste répartition des tâches de nos techniciens :

- Modification du titre de la Commission Foot Diversifié par **Commission Tous les Footballs et Sport Santé**, afin d'avoir les mêmes termes que la FFF et la Ligue.

- La Section Futsal associé est renommée **Section Futsal spécifique et associé**, ainsi tout le Futsal sera regroupé sous la même section, avec 3 sous-sections : futsal spécifique D1 – Futsal associé, et la création de la sous-section « Développement des Animations spécifiques Futsal U6 à U13 F et G », afin de développer le futsal chez les plus jeunes au sein du District.

- Nous scindons la section Sport adapté et nouvelles pratiques, en 2 sections distinctes :

- Section Sport adapté/Foot handicap

- Section Nouvelles Pratiques (Golf Foot-Futnet-Foot Pétanque-Foot en marchant- Beach Soccer- etc...).

- Et enfin, il est apparu nécessaire que Philippe Surdol soit secondé au niveau des responsabilités du Pôle Sportif, ce qui permettra aussi de mieux répartir les charges de travail.

Ainsi, Philippe Surdol, avec Jean-Luc Jouffroy et Daniel Maillard seront les 3 co-responsables du Pôle Sportif. Ils se répartiront la responsabilité des 18 commissions ou sous commissions, afin d'être encore plus efficaces.

5/2. Composition des championnats

Philippe Surdol intervient sur la composition des championnats, suite aux décisions du Comex FFF des 6 Mai 2021 et 4 Juin 2021 :

Pour les compétitions à 11 + les U13 G (niveau supérieur en raison des inter-secteurs) : les équipes doivent obligatoirement s'engager pour la saison 2021-2022 via Footclubs, mais elles devront être incorporées au même niveau et dans le même groupe que lors de la saison 2020-2021 (sauf sanctions administratives, non-engagement ou souhait de jouer à un niveau inférieur).

5/3. Dates limites d'engagements

Pour D1 – D2 et D3 + Coupe Crédit Mutuel et Bigmat LMHD : 4 Juillet 2021

Foot Loisirs et Vétérans : 20 Juillet 2021

Pour D4 et HDCB – U15 et U18 – Foot animation – Féminines et Futsal D1 : 16 Août 2021

5/4. Nombre d'équipes par groupe – vacance

5/4/1. Cela ne concerne que les Séniors par rapport aux groupes de 13 ou 14 équipes.

Si la saison 2020-2021 était allée normalement à son terme, nous aurions retrouvé pour la saison 2021-2022 des groupes de 12 équipes en D1 – D2 et D3.

Or, du fait de la saison blanche, les équipes engagées la saison 2020-2021, doivent être incorporées au même niveau et dans le même groupe pour la saison 2021-2022, sous réserve de s'engager officiellement. C'est-à-dire que nous aurons encore pour 2021-2022 des groupes de 13 ou 14 équipes.

Toutefois, en cas de vacance (non réengagement – rétrogradations administratives, par exemple Forfait Général), le Comex de la FFF, dans sa réunion du 4 Juin 2021, propose 2 options :

- Soit de ne pas appliquer les règles en matière de vacance prévues dans nos règlements et ainsi de repartir en 2021/2022 avec un nombre d'équipes se rapprochant de la structure initiale, afin d'avoir moins de relégations à prononcer à la fin de ladite saison dans ce championnat,

- Soit d'appliquer les règles en matière de vacances prévues dans nos règlements et ainsi de repartir en 2021/2022 avec le même nombre d'équipes qu'en 2020/2021, avant un retour à la structure initiale de ce championnat à compter de la saison 2022/2023.

Suite à sa réunion du 21 Juin 2021, le Pôle Sportif, ainsi que la Commission des Compétitions Séniors, qui s'est réunie hier soir, proposent à l'unanimité de ne pas remplacer les places vacantes.

Vote pour : 18

Vote contre : 0

Abstention : 0

Les membres du comité de direction choisissent de ne pas compléter les groupes de 13 ou 14 équipes, dans lesquels il y aurait des désistements.

5/4/2. Cela ne concerne que les Séniors par rapport aux groupes de 12 équipes.

Il peut y avoir des désistements dans des groupes de 12 équipes, ce qui peut placer ces groupes à 11 équipes, voir 10 équipes.

Dans ce cas, le groupe serait complété par une équipe prise dans un groupe de 13 ou 14 équipes, prioritairement géographiquement, et ensuite par tirage au sort (en sectorisant géographiquement). L'accord du club tiré au sort sera sollicité.

Vote pour : 18

Vote contre : 0
Abstention : 0

Les membres du comité de direction choisissent de compléter les groupes de 12 équipes, dans lesquels il y aurait des désistements, par une équipe d'un groupe à 13 ou 14 équipes, géographiquement et par tirage au sort.

5/5. Refus d'accession ou demande de rétrogradation

Article 6 des règlements séniors :

« Tout club refusant l'accession d'une équipe ou demandant à engager une équipe dans une division inférieure à celle qui aurait dû être la sienne de par son classement la saison précédente, se verra appliquer l'amende prévue au tableau financier. Dans tous les cas, l'équipe concernée de ces clubs ne pourra prétendre à une accession la saison suivante. »

Or nous venons de constater, dans le Barème Financier, que seul le refus d'accession est amendable (80 €). L'engagement dans une division inférieure à celle qui aurait dû être la sienne de par son classement a été oublié.

1) ajoute-t-on au barème financier (donc application à/c 01 juillet 21) l'amende pour demande à rétrogradation afin d'être en phase avec règlement compétitions ?

2) au vue de la situation de pandémie, et de la situation dans laquelle sont les clubs cette fin de saison, doit on appliquer l'amende pour refus d'accession ?

Vote pour : 18
Vote contre : 0
Abstention : 0

Les membres du comité de direction choisissent de ne pas mettre le barème financier à jour concernant la demande de rétrogradation.

Vote pour : 18
Vote contre : 0
Abstention : 0

Les membres du comité de direction choisissent :
de ne pas mettre le barème financier à jour concernant la demande de rétrogradation pour cette saison (2020/2021),
de ne pas appliquer pour cette saison (2020/2021) l'amende pour refus d'accession.

6./ GROUPEMENTS

6/1. Comptes rendus de groupements

Comme chaque fin de saison, les groupements de jeunes ont l'obligation d'adresser au District leurs comptes rendus d'activité qui doivent être validés par le Comité de Direction avant envoi à la Ligue. Les membres du comité de direction ont reçu à cet effet un document (Annexe 1) reprenant tous les comptes rendus réceptionnés (aucun manquant), afin de leur donner toutes les informations nécessaires à la prise de décision.

Vote pour : 18
Vote contre : 0
Abstention : 0

Les membres du comité de direction valident les comptes rendus de groupement 2019/2020.

6/2. Nouvelles conventions de groupements

Il est à noter que la réglementation concernant les groupements de jeunes a été modifiée lors de l'AG FFF du 12 mars 2021 (les textes en proposition qui ont été adoptés sont joints). Ceci a impliqué pour les ligues (dont la nôtre) de produire de nouveaux documents tels que projets, et conventions.

Or, suite à ce vote en date du 12 mars 2021, des réactions en nombre sont intervenues dans les ligues et districts.

De fait, la FFF a introduit une modification aux textes votés le 12 mars 2021, concernant l'obligation d'intégration des catégories U12 et U13 au projet de groupement de jeunes. Cette obligation a été retirée le 4 juin 2021 en AG FFF.

Tous les groupements sont dans l'obligation de produire de nouvelles conventions, conformes à la nouvelle réglementation, accompagnés des procès-verbaux des assemblées générales des Clubs. Ces nouvelles conventions transitent par le District pour envoi ensuite à la Ligue.

Ont été reçues :

Groupements existants

- Gj Du Ballon
- Gj Haut Doubs Horloger
- Gj L'arche
- Gj Les Beussières
- Gj Les Fonges Mont d'Usiers
- Gj Monts et Vallées
- Gj Pays Rudipontain
- Gj 4 Villages
- Gj Doubs Centre
- Gj Jeunes saugeais
- Gj Portes du Haut Doubs

Vote pour : 18

Vote contre : 0

Abstention : 0

Les membres du comité de direction valident les nouvelles conventions de groupements.

6/3. Créations de groupements jeunes

- Gj La Savoureuse entre US Chatenois Les Forges et Ent Nommay Vieux Charmont
- Gj BIE du Doubs entre FC L'Isle sur le Doubs et Fc Villars Sous Ecot St Maurice Blussans

Vote pour : 18

Vote contre : 0

Abstention : 0

Les membres du comité de direction valident les créations de groupement jeunes La Savoureuse et BIE du Doubs.

6/3. Création de groupement Féminin

- Gj Féminin Séniors GSF Haut Doubs entre Es Les Fins et ES Saugette Entre Roches

Vote pour : 18

Vote contre : 0

Abstention : 0

Les membres du comité de direction valident les créations de groupement féminin séniors.

7./ ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

7/1. Date et lieu

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de football a fixé son assemblée générale d'automne le 13 novembre 2021.

Afin de respecter les délais obligatoires entre les assemblées générales, notamment pour présenter des délégués des clubs de district, nous devons tenir notre assemblée générale le vendredi 01 octobre 2021.

La mairie de Pont De Roide Vermondans a été sollicitée, sachant que notre dernière assemblée générale en octobre 2020 devait s'y tenir.

Daniel MAILLARD informe le comité qu'il a reçu un accord de principe de la part de Monsieur le Maire, mais qu'il existe une inconnue en lien avec la vaccination covid, la salle étant un centre de vaccination.

7/2. Délégués des clubs de district

Daniel ROLET rappelle à ses collègues qu'à ce jour, nous ne possédons qu'un seul représentant des clubs de districts en assemblée générale de Ligue. Il rappelle la genèse de cette situation.

Aussi, et comme cela avait été fait lors d'un précédent comité, il sensibilise ses collègues afin qu'ils sollicitent des membres de clubs afin de se présenter lors de notre prochaine assemblée générale.

Le Président rappelle que pour respecter les textes, des Lettres Recommandées doivent être envoyées au district par les candidats.

8./ ANIMATIONS DE FIN DE SAISON

8/1. Déroulement et organisation

Les 3 week-ends se sont donc déroulés aux dates prévues sur ce mois de Juin. Nous n'avons pas rencontré de problème particulier.

La parole est donnée à Kamel Khelladi, afin qu'il fasse un point de la situation. Il précise qu'il y a quelques cas d'exclusions, mais qui ne seront pas traités, s'agissant de cas non graves.

Il est à noter que 52% de nos clubs ont participé aux 6 réunions d'information fin Avril – début Mai.

Engagements :

Séniors G : 139 sur 275 engagées en début de saison, soit 50,5% de participation, dont 67,5% en D1/D2 (+ de 2/3), 51% en D3, et seulement 35% en D4, ce qui paraît logique.

Jeunes à 11 (U15 – U18) : 96 sur 150 en début de saison, soit 64 %

Jeunes Animation (U7 – U9 – U11 – U13) : 626 équipes sur 818 possibles, soit un taux très important de 76,5%

Féminines : 85 sur 123, soit presque 70%

Futsal : 3 sur 9

Total : 949 équipes engagées.

Nous constatons relativement peu de forfaits, même s'il y en a eu un peu plus que lors des compétitions et animations traditionnelles. Il y a des clubs qui ont dû penser pouvoir faire face, dans l'euphorie de retrouver les terrains.

On peut ainsi penser que ces animations étaient intéressantes et les clubs qui ont participé, ont apprécié.

Arbitrage des matchs de Foot à 11 :

Daniel ROLET revient sur la façon de gérer les absences d'arbitre. Un mail a été adressé aux clubs afin de connaître les éventuelles absences.

En plus de cela, les feuilles de matches ont été contrôlées par le secrétariat du district :

Week-end 12 et 13 juin : 11 absents

Week-end 19 et 20 juin : 7 absents

Week-end 26 et 27 juin : 5 absents

8/2. Caisse de péréquation

Il avait été décidé lors du Comité de Direction du 10 mai 2021, que le district prendrait à sa charge la caisse de péréquation des jeunes U15 et U18 pour un montant de 3000€.

Daniel ROLET propose que la caisse de péréquation concernant les seniors soit prise en charge également par le district. Cela représente une somme de 8668,96 euros.

Vote pour : 18

Vote contre : 0

Abstention : 0

Les membres du comité de direction valident la prise en charge par le district de la caisse de péréquation des animations seniors, F et G.

9./ RELEVES CLUBS

Yves MUTTI donne à ses collègues du comité de Direction le point de situation concernant les paiements des relevés des clubs par ces derniers.

Il est à noter que les clubs qui n'avaient pas encore réglé leur relevé arrêté au 31/12/2020, ont été contactés directement par téléphone par des élus chargés des rappels et du suivi auprès des clubs. Il leur a été donné leur situation concernant ce relevé, avec ajouté pour certains les droits sur matches de coupes (automne 2020), et avec le retrait de 75% de remboursement des droits d'engagements 2020/2021, consentis par le district.

Il a été demandé aux clubs contactés téléphoniquement, soit de régler le solde virtuel, soit de proposer un échelonnement de paiement.

A ce jour, certains clubs n'ont pas encore réglé leur dû.

Daniel ROLET tient à ce que les clubs soient aidés, mais insiste sur le fait qu'on ne peut laisser certains clubs sans nous donner de nouvelles.

Il avise les membres du comité qu'il n'est pas possible de laisser des clubs se réengager pour la saison 2021/2022, s'ils n'ont pas eu une démarche constructive concernant leur solde de relevé.

Un délai sera donc accordé jusqu'au 14 juillet 2021, faute de quoi le RI du District sera appliqué et les équipes non réengagées en 2021/2022.

10./ DOSSIERS MEDICAUX ARBITRES

La campagne de renouvellement des arbitres est lancée depuis quelques semaines.

Suite à l'Assemblée Fédérale du 04 juin 2021, les arbitres fonctionnent dorénavant comme les joueurs pour ce qui est de l'aspect médical du renouvellement.

Ainsi, ils ont un questionnaire à remplir, qui selon les réponses, qui implique ou non le fait de passer une visite médicale.

La visite médicale initiale est quant à elle valable pour trois saisons.

En outre, il existe une petite ambiguïté concernant les dossiers médicaux des arbitres 21/22. En effet, on peut comprendre pour certains arbitres qu'ils ne doivent pas renvoyer la première page.

Or, celle-ci est capitale nous concernant, car c'est celle qui permet au médecin du district de valider médicalement l'autorisation d'arbitrer.

Il est donc proposé au comité que soit acté le fait que tous les arbitres soient dans l'obligation de la renvoyer.

Vote pour : 18

Vote contre : 0

Abstention : 0

Les membres du comité de direction actent le renvoi par tous les arbitres de la première page du dossier médical 201/2022

11./ ANS

Yves MUTTI fait un bref point sur la campagne ANS 2021, concernant les clubs du district.

		ANS 2020	ANS 2021 Projets Sportifs Fédéraux	ANS 2021 PLAN DE RELANCE
NBRE DE DOSSIERS	DEPOSES	21	25	7
	REFUSES	5	1	1
	ACCEPTES	16	24	6
Montants accordés		40 900 €	46 850 €	7690

Le président du District revient sur la licence à 0 euros au sein des clubs. Cela doit être banni par les clubs car en effet, il existe une aide de 50 euros de la part de la CAF.

Il faut donc que les clubs maintiennent un tarif licence à hauteur de 50 euros, pour leur licenciés qui peuvent prétendre à l'aide de la CAF.

Il est à noter que l'aide de la CAF s'adresse qu'à certains licenciés, à savoir entre 6 et 17 ans, et dont les parents perçoivent la prime de rentrée scolaire. Cette aide n'est pas accessible aux autres licenciés.

12./ QUESTIONS DIVERSES

12/1. Section Sportive Féminines

Coralie VILLEMAIN, qui sera en contrat d'apprentissage au district, et qui gèrera cette section sportive, rentre en formation BMF suite à la réussite des tests d'entrée à la formation.

En ce qui concerne l'entrée en section, les tests d'entrée ont été réalisés.

12/2. Foot à l'école

Daniel ROLET annonce qu'une réunion s'est déroulée avec Mme Emeline BILLOD LALLIET, Responsable académique pour le sport à l'école en sa présence et celle de Bertrand BROGLIN. Un travail important a été réalisé sur le Territoire de Belfort pour le foot à l'école.

La distribution des équipements fournis par la FFF sera effectuée dans les écoles le lundi 5 juillet par Emeline, Bertrand et D Rolet.

La séance est levée à 21h45.

Le Président,

Le Secrétaire Général

Le Directeur Administratif

Daniel ROLET

Philippe SURDOL

J. POBELLE